

Le 11 décembre 2022

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir deux dossiers :

a) - **Demande de subvention pour votre association sportive** :

Destinataire : M. le Président de l'Office Municipal des Sports.
Mairie – Place Ernest-Bréant - 44110 CHATEAUBRIANT

b) - **Compte d'exploitation + RIB.** :

Destinataire : M. le Maire
Mairie – Place Ernest-Bréant - 44110 CHATEAUBRIANT

Ces deux dossiers devront parvenir en Mairie pour le **lundi 16 janvier 2023**, délai de rigueur (*cachet de réception en Mairie faisant foi*),

Vous pouvez aussi télécharger les dossiers numériques aux formats Word et PDF sur le site Internet, le délai de retour restant identique.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de fournir une Attestation Fédérale certifiée par votre Comité départemental, régional ou fédéral, ainsi qu'une liste informatique des licenciés (- de 18 ans et adultes) de la saison révolue.

Le Compte de Résultat 2022 doit également être complété et retourné. A défaut, votre demande ne sera pas prise en compte.

Restant à votre disposition,
Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président,
l'expression de nos salutations sportives.

Le Président de l'OMS,
Stéphane Coué

